



COMMUNE DE  
**Conthey**  
VALAIS \* SUISSE

**Personne de contact :**

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02

laure.heger@conthey.ch

## **Réponse à l'interpellation de Ana Catarina Iten du groupe UDC**

### **Les coûts de l'aide sociale dans notre Commune**

#### **1. Préambule**

Le pouvoir exécutif a été interpellé en date du 15.09.2025 par le groupe UDC, via sa conseillère générale Mme Ana Catarina Iten afin d'obtenir des informations sur les coûts de l'aide sociale dans notre Commune.

Le présent document vise à répondre à l'interpellation de Mme Ana Catarina Iten du groupe UDC et à porter à la connaissance du Conseil général les informations relatives aux quatre questions adressées au Conseil Municipal sur les coûts de l'aide sociale dans notre Commune.

Il est précisé que les demandes d'aides financières sont réceptionnées par le service social du CMS. Celui-ci analyse le droit aux prestations sur la base des documents indispensables à l'instruction du dossier, procède aux vérifications liées au calcul du droit aux prestations, puis transmet un rapport à l'autorité d'aide sociale (la commune de domicile) pour décision.

#### **Question 1 : Une réévaluation ou une augmentation des barèmes de l'aide sociale communale a-t-elle été envisagée ou décidée pour l'année en cours ?**

Avant de répondre à cette question, il est important de rappeler que l'évaluation du droit à l'aide sociale repose sur la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS, RS 850.1), son ordonnance et les directives d'application correspondantes. Ces bases légales définissent des critères stricts liés à la situation financière et personnelle des bénéficiaires. La nationalité n'intervient pas dans cette évaluation : les décisions se fondent exclusivement sur la situation socio-économique des personnes concernées.

Pour les personnes étrangères, nous précisons toutefois que le type et la validité du permis de séjour peuvent influencer le droit à l'aide sociale, conformément aux bases légales précitées. Seuls les barèmes concernant les loyers sont de compétence communale et aucune augmentation n'est prévue sur ces derniers.

La dernière adaptation du forfait pour les bénéficiaires de l'aide sociale est entrée en vigueur le 1er juillet 2023 et restera applicable jusqu'au 31 décembre 2025.

Nous vous présentons ci-dessous une comparaison entre le forfait actuel et celui qui sera applicable à partir du 1er janvier 2026 (sous réserve d'acceptation définitive par le Conseil d'Etat) :

<b>Taille du ménage</b>	<b>Forfait actuel (CHF/mois)</b>	<b>Forfait à partir du 01.01.2026 (CHF/mois)</b>
1 personne	1'031.-	1'061.-
2 personnes	1'577.-	1'624.-
3 personnes	1'918.-	1'974.-

<b>4 personnes</b>	<b>2'206.-</b>	<b>2'271.-</b>
5 personnes	2'495.-	2'568.-
Par personne supplémentaire	+ 209.-	+ 216.-

**Question 2 : Dans l'affirmative, de quel ordre est cette augmentation et sur quels critères se base-t-elle?**

Pour la question 2, demandant les critères d'une possible augmentation, nous nous référons à la réponse donnée à la question 1.

**Question 3 : Si aucune augmentation n'est prévue, quelles mesures le Conseil communal entend-il mettre en place pour répondre à l'accroissement des besoins des bénéficiaires ?**

Pour répondre à cette question, nous nous référons à la réponse donnée à la question 1.

**Question 4 : Quelle est la proportion d'étrangers bénéficiant de l'aide sociale dans notre commune, et si cette proportion est jugée trop élevée, que prévoit de faire le Conseil communal pour réduire ces coûts au bénéfice des citoyens ?**

Pour la première partie de la question 4, demandant la proportion d'étrangers bénéficiant de l'aide sociale dans notre Commune, nous vous transmettons en annexe les données concernant la commune de Conthey, récoltées par le CMS. Le CMS précise que ces statistiques comprennent aussi bien les personnes concernées par des placements (placements institutionnels, mesure AEMO (action éducative en milieu ouvert), action apprentissage, etc.) que celles bénéficiant directement de budgets mensuels d'aide sociale. Ce sont des statistiques par personne et non pas par dossier.

En 2024, nous comptions 112 dossiers pour un total de 186 bénéficiaires. 68% des 112 dossiers concernaient des citoyens suisses et 32 % des personnes d'origine étrangère. Si nous ramenons ce pourcentage de manière individuelle, sur les 186 bénéficiaires de l'aide sociale, 65 % sont des ressortissants suisses et le 35 % restant sont des personnes d'origine étrangère. Au niveau des statistiques sur la population contheysanne pour la même période, le ratio était de 73% de ressortissants suisses pour 27% de personnes d'origine étrangère. Si le ratio de pourcentage entre le nombre de dossiers sociaux et le nombre de personnes bénéficiaires est presque à l'équilibre avec seulement 3% de différence, il est légèrement plus élevé par rapport au ratio de la population résidente avec une différence de 8%.

Nous constatons aussi que les personnes d'origine étrangère ne sont pas les plus demandeuses de l'aide sociale puisque  $\frac{2}{3}$  des bénéficiaires de l'aide sociale pour l'année 2024 sont des ressortissants suisses.

Pour la deuxième partie de la question 4, portant sur les mesures envisagées par le Conseil communal pour réduire les coûts, nous renvoyons à la réponse donnée à la question 1.

**Questions subsidiaires posées lors de la séance du Conseil général du 14 octobre 2025**

Nous constatons que depuis 2020 le nombre de bénéficiaires est resté stable, à savoir 115 dossiers pour 2020. 119 pour 2021, 109 pour 2022. 116 pour 2023 et 112 pour 2024.

En ce qui concerne les coûts totaux pour la même période, le chiffre est stable aussi, à savoir pour 2020, CHF 1'137'933.- dont CHF 677'310.- à la charge de la Commune, pour 2021 CHF 929'725.- dont CHF 658'225.- à la charge de la Commune, pour 2022 CHF 1'087'927.- dont CHF 594'192.- à la charge de la Commune, pour 2023 CHF 1'062'320.- dont CHF 739'179.- à la charge de la Commune et pour 2024 CHF 833'215.- dont CHF 662'645.- à la charge de la Commune.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 4 décembre 2025

Christophe Germanier  
Président

Laure Heger  
Secrétaire municipale

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54  
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch  
www.conthey.ch



Filtre CMSR :

Commune(s) : Conthey

Nb de bénéficiaires actifs par mois

		Aide matérielle
		Nb bénéficiaires
2024	Octobre	210
	Novembre	188
	Décembre	186
2025	Janvier	187
	Février	205
	Mars	207
	Avril	217
	Mai	203
	Juin	212
	Juillet	223
	Août	237
	Septembre	246
	Octobre	256

Nb de bénéficiaires par nationalité

		Aide matérielle
		Nb bénéficiaires
Suisse		141
Ress. étranger		116
<b>Au total</b>		<b>257</b>

Nb de bénéficiaires par sexe

Nb de bénéficiaires par catégorie d'âge

		Aide matérielle		Aide matérielle	
		Nb bénéficiaires		Nb bénéficiaires	
Féminin	128		Adulte > 25	133	
Masculin	129		Jeune adulte 18 à 25	36	
<b>Au total</b>	<b>257</b>		Mineur < 18	88	
			<b>Au total</b>	<b>257</b>	



# Détail des statistiques par bénéficiaires - Aide matérielle

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Etat au 31/12/2024

Filtre CMSR :

Commune(s) : Conthey

## Nb de bénéficiaires actifs par mois

		Aide matérielle
		Nb bénéficiaires
2023	Décembre	221
	Janvier	223
	Février	217
	Mars	210
	Avril	208
	Mai	215
	Juin	222
	Juillet	232
	Août	226
	Septembre	220
	Octobre	210
	Novembre	188
2024	Décembre	186

## Nb de bénéficiaires par nationalité

	Aide matérielle
	Nb bénéficiaires
Suisse	121
Ress. étranger	65
<b>Au total</b>	<b>186</b>

## Nb de bénéficiaires par sexe

## Nb de bénéficiaires par catégorie d'âge

	Aide matérielle		Aide matérielle
	Nb bénéficiaires		Nb bénéficiaires
Féminin	86	Adulte > 25	90
Masculin	100	Jeune adulte 18 à 25	29
<b>Au total</b>	<b>186</b>	<b>Mineur &lt; 18</b>	<b>67</b>
		<b>Au total</b>	<b>186</b>

